



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

LE PARLEMENT PARALYSÉ PAR LA GRÈVE DES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

Québec, le jeudi 19 janvier 2017 – Les avocats et notaires de l'État québécois (LANEQ) souligne que l'ajournement des travaux de la Commission des transports et de l'environnement portant sur le projet de loi n° 102, *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert*, est la conséquence directe de la grève actuelle.

Rappelons que les avocats et notaires de la fonction publique québécoise et de l'Agence du revenu du Québec sont en grève générale illimitée depuis le 24 octobre dernier. Leurs demandes portent principalement sur la réforme de leur mode de négociation, sur la base de leur rôle particulier et de leur indépendance de fonction. La pertinence de la réforme de leur mode de négociation a été reconnue par le gouvernement du Québec lors de l'adoption de la dernière convention collective.

Les avocats et notaires de l'État québécois (LANEQ) regroupe plus de 1 100 avocats et notaires répartis dans l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement du Québec. Sa mission est de promouvoir et de défendre les intérêts de ses membres, notamment par la négociation de leurs conditions de travail. Au service de l'intérêt public, l'avocat ou le notaire de l'État participe à la représentation du gouvernement auprès de tribunaux civils, administratifs et pénaux, en plus d'agir comme conseiller juridique et légiste auprès des ministres et présidents d'organismes.

- 30 -

Source : LANEQ

Renseignements :

Mathieu Santerre

581 996-5344

medias@orangebleue.biz